

## COMPTE-RENDU

### Conseil Municipal du 18 décembre 2017 à 18 h 30

**Date de convocation :** 12/12/2017

**Affichage ordre du jour :** 12/12/2017

**Présents :** COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; BRITTO Franck ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER Philippe

**Pouvoirs :** MALDES Jean-Michel à TOURRIER Philippe ; MARSEAULT Laurent à PUJOLS Olivier

**Absents :** FOURGEAUD Jean ; REZZOUG Fanchon ; IDOUX Alain ; DEJEAN Bernard ;

**En exercice :** 15

**Présents :** 9

**Votants :** 11

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal désigne Mme Virginie BADAROUX comme secrétaire de séance.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière séance du 27 novembre 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### Lecture de l'ordre du jour

- 95-1 Nouveau conseiller et tableau du conseil municipal modifié
- 96-2 Demande de subvention aménagement salle polyvalente à la DSIL
- 97-3 Demande de subvention aménagement salle polyvalente au CD 34
- 98-4 Demande de subvention aménagement salle polyvalente CCGPSL
- 99-5 Demande de subvention parcours sportif à la DSIL
- 100-6 Demande de subvention parcours sportif CCGPSL
- 101-7 Gîtes maison du parc : sous traitance lot électricité
- 102-8 Renouvellement contrat assurance
- 103-9 Subvention écoles maternelle et élémentaire Rased
- 104-10 Participations bénévoles bibliothèque + gîtes
- 105-11 Vote des restes à réaliser budget principal et budget annexe tva
- 106-12 Vote des restes à réaliser budget assainissement M49
- 107-13 Cession foncière Hameau de Sauviac
- 108-14 Convention Commune/CCGPSL autorisation passage pour le chemin de randonnée
- 109-15 Convention d'usage : décollage vol libre
- 110-16 Révision des loyers

18.12.2017 / N° 95-1 / 5 Institutions et Vie politique / 5.2.3 fonctionnement assemblée  
**Modificatif du tableau du conseil municipal**

A la suite de la démission de Mme Céline CAPELIER, conseillère municipale, il y a lieu de modifier le tableau du conseil municipal.

Mme Manon Vaitilingom, suivante de liste n'est plus éligible en raison de son statut d'agent municipal.

M. Laurent MARSEAULT, suivant de liste a pris ses fonctions à compter du 6 décembre 2017.

Il convient d'acter la modification du tableau du conseil municipal.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :  
PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal.

18.12.2017 / N° 96-2 + 97-3 + 98-4 / 7 Finances / 7.5.1 demande subventions

**Demande de subvention  
Aménagement d'une salle polyvalente – réalisation d'une estrade  
DSIL contrat de ruralité – CD 34 - CCGPSL**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé à présenter auprès de l'Etat, une demande de subvention au titre de la DETR 2018 relative au projet cité en objet : local de rangement, création de sanitaires accessibles de l'extérieur, aménagement d'une cuisine et réalisation d'une estrade extérieure.

Afin d'optimiser le taux d'aide publique à concurrence de 80 %, il est proposé de présenter ce dossier auprès de :

- L'Etat au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) dans le cadre du contrat de ruralité
- Conseil départemental de l'Hérault : aide aux équipements publics
- Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup au titre des fonds de concours pour équipements publics accueillant des activités socio-culturelles.

Il est rappelé que le dossier sera également présenté en 2018 à la Région dans le cadre du dispositif « bourg centre » conformément à la délibération en date du 27/11/2017.

Le principe est de déposer le projet devant toutes les instances susceptibles de financer ce type d'opération pour obtenir 80 % d'aides publiques.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à présenter le dossier auprès de l'Etat au titre du DSIL, du Département et de la CCGPSL.

18.12.2017 / N° 99-5 + 100-6 / 7 Finances / 7.5.1 demande subventions

**Demande de subvention  
Réalisation d'un parcours sportif  
DSIL contrat de ruralité - CCGPSL**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé à présenter auprès de l'Etat, une demande de subvention au titre de la DETR 2018 relative au projet cité en objet.

Afin d'optimiser le taux d'aide publique à concurrence de 80 %, il est proposé de présenter ce dossier auprès de :

- L'Etat au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) dans le cadre du contrat de ruralité
- Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup au titre des fonds de concours pour aménagements de lieux de pratiques sportives, de loisirs.

De la même façon que pour la salle polyvalente, Il est rappelé que le dossier sera également présenté en 2018 à la Région dans le cadre du dispositif « bourg centre » conformément à la délibération en date du 27/11/2017.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à présenter le dossier auprès de l'Etat au titre du DSIL et de la CCGPSL.

18.12.2017 / N° 101-7 / 1 Commande publique / 1.1.1 délibérations  
**MAPA création de gîtes et rénovation des parties communes  
Maison du Parc**

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le conseil municipal avait approuvé la passation du marché avec l'entreprise ABC Elec, lot n° 4 pour un montant de 26 000 € ht.

Le titulaire du marché souhaite sous-traiter les prestations de télévision à l'entreprise ARC SEGONDY domiciliée à Sète 34200. Cette disposition étant prévue dans les clauses du marché, il est proposé d'approuver l'acte de sous-traitance qui ne modifie en rien le montant total du marché.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ainsi présentée.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

---

**Présents :** COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; BRITTO Franck ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; IDOUX Alain ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER Philippe

**Pouvoirs :** MALDES Jean-Michel à TOURRIER Philippe ; MARSEAULT Laurent à PUJOLS Olivier

**Absents :** FOURGEAUD Jean ; REZZOUG Fanchon ; DEJEAN Bernard ;

**En exercice :** 15

**Présents :** 10

**Votants :** 12

18.12.2017 / N° 102-8 / 1 Commande publique / 1.1.2 délibérations  
**Renouvellement contrat assurances**

Une consultation a été lancée auprès de 3 établissements pour l'ensemble les contrats d'assurances : véhicules, bâtiments et équipements, responsabilité civile...

Au vu des propositions de Groupama, la Smacl et la Maïf, il est proposé de retenir l'offre de Groupama au titre du mieux-disant sous réserve de l'analyse détaillée des propositions.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ainsi présentée.

AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

18.12.2017 / N° 103-9 / 7 Finances / 7.6.3 autres contributions  
**Subventions aux écoles**

Mme Françoise Agut Legoff, Maire-Adjoint déléguée aux affaires scolaires rappelle à l'assemblée qu'il a été inscrit au budget primitif 2017 :

**Ecole primaire année scolaire - 2016-2017**

- une subvention communale pour les écoles maternelle et élémentaire calculée sur la base de 16 € par enfant

- une participation au Rased de 1.50 €/enfant

Considérant les effectifs de 98 enfants en maternelle et de 121 enfants en élémentaire

Il est proposé de verser une subvention de :

- 1 568 € à l'OCCE de la maternelle

- 1 938 € à l'OCCE de l'élémentaire

et une participation de 328.50 € au Rased pour l'année 2016-2017.

Par ailleurs, Mme Agut Le Goff fait part d'une demande exceptionnelle présentée par le RASED pour l'acquisition de matériel pédagogique et mise à jour de logiciels pour un montant de 260 €. Considérant que la commune de Claret participe annuellement depuis de nombreuses années alors que toutes les communes ne le font pas, Il est proposé que le Rased sollicitent pour cette aide exceptionnelle, les communes qui ne participent pas au Rased.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

18.12.2017 / N° 104-10 / 7 Finances / 7.6.3 autres contributions  
**Participations bénévoles Bibliothèque et gîtes**

M.Alain Idoux n'a pas participé au vote

**Présents** : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; BRITTO Franck ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER Philippe

**Pouvoirs** ; MALDES Jean-Michel à TOURRIER Philippe ; MARSEAULT Laurent à PUJOLS Olivier

**Absents** : FOURGEAUD Jean ; REZZOUG Fanchon ; IDOUX Alain ; DEJEAN Bernard ;

**En exercice** : 15

**Présents** : 9

**Votants** : 11

Comme chaque année, il est proposé de voter une enveloppe pour l'achat de bons cadeaux d'une valeur de 100 €/U à remettre aux 7 bénévoles de la bibliothèque et des gîtes afin de les remercier pour leur investissement au sein de la commune de Claret.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

---

**Présents** : COT André ; AGUT-LE GOFF Françoise ; BADAROUX Virginie ; BRITTO Franck ; DE SALVADOR Yannick ; DURAND-RAMBIER Martine ; IDOUX Alain ; MATEO Nadine ; PUJOLS Olivier ; TOURRIER Philippe

**Pouvoirs** ; MALDES Jean-Michel à TOURRIER Philippe ; MARSEAULT Laurent à PUJOLS Olivier

**Absents** : FOURGEAUD Jean ; REZZOUG Fanchon ; DEJEAN Bernard ;

**En exercice** : 15

**Présents** : 10

**Votants** : 12

18.12.2017 / N° 105-11 + 106-12 / 7 Finances / 7.1.1. budgets et comptes  
**Budget principal 197-00 et budget annexe TVA 197-05**  
**Budget assainissement 197-03**  
**Restes à réaliser 2017**

Le budget primitif de l'exercice 2018 sera adopté au mois d'avril 2018.

Afin de permettre aux services de fonctionner, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits de la section de fonctionnement de l'année précédente.

Par ailleurs, afin de permettre au trésorier de payer les factures d'investissement courant (équipement, travaux de bâtiments, voirie...) en l'absence ou en raison de l'insuffisance de crédits restant à réaliser, Vu l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Il est proposé d'autoriser l'ordonnateur jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Enfin, il est proposé de voter les restes à réaliser 2017 sur les différents programmes d'investissements à reporter au budget primitif 2018.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

**18.12.2017 / N° 107-13 / 3 Domaine et patrimoine / 3.2.1 aliénations**  
**Cession foncière**  
**Hameau de Sauviac**

Par délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé le déclassement du domaine public de l'espace situé devant l'habitation cadastrée C 157 dont seuls les propriétaires ont l'usage.

Il est proposé aujourd'hui de céder cette parcelle d'une superficie de l'ordre de 20 à 25 m<sup>2</sup>. Un document d'arpentage établi par un géomètre définira la superficie précise de la cession, les frais de bornage étant à la charge des acquéreurs.

Considérant les précédentes cessions foncières présentant les mêmes critères,  
La commission d'urbanisme qui s'est réunie le 14 décembre a déterminé un prix de vente à 50 €/m<sup>2</sup>.  
Enfin, une servitude de non aedificandi sera inscrite dans l'acte notarié de façon à préserver l'unité du hameau et une meilleure visibilité dans le virage.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

**AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

**18.12.2017 / N° 108-14 / 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibérations**  
**Convention d'autorisation de passage**  
**Chemin de randonnée de Claret**

La CCGPSL entreprend un travail de mise en valeur des randonnées pédestres de découverte de son territoire. Ainsi un sentier de randonnée intitulé « sentier de Claret » est en cours de réalisation. Deux circuits de 11 et 18 kms seront inscrits dans les schémas du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ainsi que du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

L'entretien et la signalétique évalués seront assurés par la CCGPSL.

Une formation de « baliseur officiel » sera dispensée à deux membres de l'association « Escalège ».

M. Philippe Tourrier demande de modifier le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4 de la façon suivante : « *En période de chasse, le public emprunte le chemin sous sa responsabilité* ».

Il est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'autorisation de passage du chemin de randonnée sur les parcelles communales cadastrées A 45 9 8 5 4 et 3, E 130 et 44, B 301 ainsi que tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

18.12.2017 / N° 109-15 / 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibérations  
**Convention d'autorisation de décollage  
pour le vol libre**

Le comité départemental de vol libre 34 avait conventionné avec un propriétaire privé, l'utilisation de la parcelle de décollage des Embruscalles cadastrée A 54.

La commune a acquis cette parcelle en 2015 et il est proposé d'autoriser par voie de convention, le CDVL34 à continuer à l'utiliser comme parcelle de décollage des activités vol libre.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'usage de la parcelle communale cadastrée A 54 ainsi que tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.

18/12/2017 / N° 110-16 / 3 Domaine et patrimoine / 3.6.1 délibération locations  
**Révision loyer Etude notaire**

M. le Maire propose de réviser le loyer des bureaux loués au notaire en fonction de l'Indice de référence des loyers.

**01.2017                      01.2018**

***IRL du 3ème trimestre 2017 = 126.46  
pour mémoire 3ème trimestre 2016 = 125.33***

**Budget annexe TVA**

**- Etude notaire av. du nouveau monde**

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

228.40 €

230.46 €

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité :  
APPROUVE la proposition ainsi présentée.